



Le Maire

2023-048

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11/04/2023

Date d'affichage de la convocation : 11/04/2023

Le quatorze avril deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Mmes Laëtitia ECHIVARD, Anne de Jenlis, Catherine Guérot, Nelly Périchet, Mrs. Eric Parizeau, Marc Renard, Daniel Vannier

Pouvoirs : de M. Anne de Jenlis à M. Michel Galvane, de M. Marc Renard à M. Julien Barrier, de M. Daniel Vannier à Mme Laurette Boucly

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 15 (dont 3 pouvoirs)

M. Alain BARILLER est désigné secrétaire de séance.

□□□□□□□□

DECISION MODIFICATIVE N°1-2023 : SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire précise que toutes les données financières, au moment du vote du budget, n'étaient pas clairement identifiées et que certaines factures concernant l'année 2022 sont arrivées à l'issue du vote.

Il est donc nécessaire de réajuster les crédits ouverts au budget 2023, au vu des informations suivantes :

-Vu l'acquisition de tables de déjeuner extérieurs, à l'issue de l'organisation du « Plus Grand pique-nique en Mayenne » qui ne s'est pas déroulé en 2022. La commune avait fait le choix d'acquérir une partie de ses tables pour les installer au Parc de la Butte Verte courant mai 2022, celles-ci n'ont pu être récupérées qu'en début d'année 2023

-Vu l'achat de projecteurs LEDs pour l'église de Ste-Suzanne, suite à la non-provisionnement de lampes n'existant plus, au vu de l'ancienneté des projecteurs initiaux. Ceux-ci ont été changés dans leur totalité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits ouverts au budget 2023, comme suit :

Opération	Imputation Comptable	Dénomination	Montant DM n°1
SECTION INVESTISSEMENT			
156	2181	Solde achat projecteurs LEDs église Ste Suzanne	+ 8,77 €
106	2188	Acquisition tables déjeuners extérieures – Parc de la Butte Verte	+ 1 050,00 €
90	2158	Prévision budgétaire 2023	- 1 058,77 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2023 telle que détaillée ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 18 avril 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

